



En exercice : 58

Présents : 47

Votants : 52

## Séance du 27 février 2023

Le Vingt-sept février Deux mille Vingt-trois à Vingt heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 février 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
COURBEVILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
SORIEUX Vanessa, titulaire  
/  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
/  
JULIOT Thierry, titulaire  
JUGÉ Joseph, titulaire  
BRÉHIN Colette, titulaire  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, titulaire  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires  
BARBÉ Béatrice, titulaire  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
/  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : VALLÉE Jacky (Chérancé), MANCEAU Laurence (Cossé le Vivien), RADÉ Maurice (Cossé le Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), BALOCHE Dorinne (Renazé), GUINEHEUX Dominique (St Quentin les Anges).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Richard CHAMARET  
Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT  
Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Secrétaire de Séance : Élu M. Hugues GENDRY, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2023-02/09 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**GOUVERNANCE MOBILITÉ – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE RENNES II**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE  
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du : 27 février 2023*

**OBJET 2023-02/09 – AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE  
GOUVERNANCE MOBILITÉ – CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE RENNES II**

**M. GUINEHEUX** rappelle que lors de la commission Aménagement du Territoire du 7 novembre 2022, il a été évoqué et approuvé le principe d'un partenariat avec l'Université de Rennes 2 afin que des étudiants de Master 1 Administration des collectivités territoriales réalisent un diagnostic complémentaire sur la mobilité, les transports et leur gouvernance en Pays de Craon.

Les étudiants et enseignants du Master proposent ainsi de réaliser un diagnostic par entretiens basé sur des méthodes qualitatives, concernant les habitants, les entreprises, les élus, les agents des collectivités et les associations.

L'objectif de l'opération sera donc d'identifier les freins à la mise en place d'alternatives à la voiture individuelle, notamment liés à la gouvernance des mobilités et des transports sur le territoire et au manque d'information. Cette étude permettra de comprendre les représentations, les systèmes d'idées des différentes catégories d'acteurs identifiées, leurs besoins, leur coordination et les moyens qui sont mis en œuvre par la collectivité.

Les membres de la commission proposent également le remboursement de leurs frais de déplacement liés à cette étude : il s'agit des frais de déplacement entre Rennes et la communauté de communes du Pays de Craon, en covoiturage, ces frais s'élevant à 800 euros maximum.

Pour ce faire, une convention d'étude doit être signée entre la CCPC et l'Université de Rennes 2.

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Vu la délibération du 22 mars 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Craon portant sur la Prise de la compétence Mobilité et l'exercice de la compétence par une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM),*

*Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement du Territoire – Mobilité - Politiques contractuelles du 07/11/2022,*

*Considérant l'avis favorable du bureau en date du 13/02/2023,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité :**

- ⇒ **APPROUVE** la convention entre l'Université de Rennes 2 et la Communauté de Communes du Pays de Craon pour la réalisation d'une étude portant sur la gouvernance de la mobilité ;
- ⇒ **APPROUVE** le remboursement des frais de déplacements des étudiants comme proposé ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer cette convention et le charger de toutes les démarches afférentes.

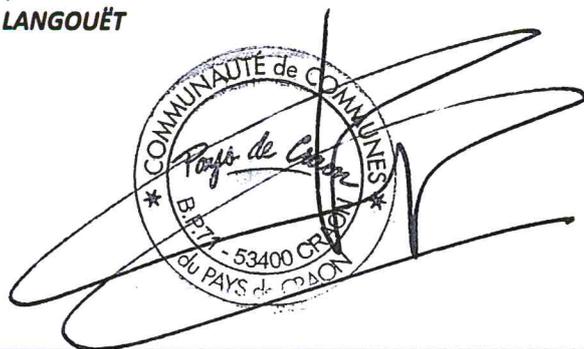
*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*

*Craon, le 06 mars 2023*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

**Christophe LANGOUËT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230227-DELIB20230209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

